



LA VIE EN COULEURS
Association de parents d'élèves de l'école de Vaux-sur-Mer
30 rue de la Clairière, 17640 Vaux-sur-Mer
Tél : 06.07.73.09.80 Messagerie : lavieencouleurs17@yahoo.com

Vaux-sur-Mer – 17640

VIDE-GRENIER du DIMANCHE 10 MAI 2026

Entrée unique Avenue de NAUZAN-PLAGE, face au n°70

BON DE RÉSERVATION

(possibilité de garer le véhicule derrière le stand avec une réservation d'au minimum 5 mètres linéaires)

PARTICULIERS-VENDEURS et PROFESSIONNELS

(Exclus les professionnels de l'alimentaire)

Le présent bon de réservation est régi par l'arrêté du 9/01/2009 (articles L.310-2 ; L.310-5 ; R.310-8 ; R.310-9 ; R.310-19 du code du commerce ; et des articles R.321-1 ; R.321-7 ; R.321-9 et R.321-10 du code pénal. La vente au déballage comprend uniquement la vente de marchandises, d'objets et de mobiliers personnels usagés.

Suite à votre demande, nous vous adressons une déclaration préalable de vente au déballage citée plus haut. Nous vous invitons à lire avec attention ce bon de réservation, de le compléter et de nous le retourner le plus rapidement possible.

NOM : PRÉNOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL :VILLE :

N° de téléphone :Adresse e-mail :

Nombre de Mètres Linéaires réservés : à 4,00€ le mètre linéaire (avec voiture : 5 ML minimum)

Montant réglé par chèque ci-joint à l'ordre de l'ASSOCIATION LA VIE EN COULEURS de€, à adresser à Association La Vie en Couleurs, 30 rue de la Clairière, 17640 Vaux-sur-Mer

A réception de tous les documents, vous serez averti par e-mail ou par téléphone de l'acceptation de votre réservation jusqu'au 4 mai.

Si vous êtes un particulier vendeur, vous attestez sur l'honneur de ne pas participer à plus de deux manifestations de même nature au cours de l'année 2026.

Fait à :, le :/...../2026 Signature :

REMARQUES IMPORTANTES :

Le présent bon de réservation doit être retourné, impérativement accompagné de la copie de **votre carte d'identité nationale (recto/verso)** et – pour les professionnels – de leur Kbis **au plus tard 8 jours avant la date du vide-grenier.**

Passé ce délai, aucune place ne sera garantie le jour de la manifestation.

Seuls sont autorisés à vendre dans l'enceinte du vide-grenier les exposants munis d'un coupon d'emplacement qui leur sera remis à l'heure d'ouverture.

Nous demandons à chaque exposant **d'être présent à 7h, heure d'ouverture**, pour prendre possession du coupon et de leur périmètre de vente, aidé d'un bénévole de l'association.

Aucun remboursement ne sera effectué si la manifestation est maintenue, les emplacements non occupés à 8h30 ne seront plus réservés et pourront être attribués à d'autres exposants.

Il est interdit aux exposants de laisser sur place ou dans les containers des objets invendus.